



FICHE SIGNALÉTIQUE

1 - Identification

Nom commercial : Vaporisateur moussant - Dégraissant pour machine et moteur WD-40 Specialist^{MD}

Usage du produit : Nettoyant, dégraissant

Restrictions d'utilisation : Aucune restriction d'utilisation n'a été déterminée.

Date de préparation de la FS : 21 septembre 2016

Bureau canadien :

WD-40 Products [Canada] Ltd.

P.O. Box 220

Toronto (Ontario) M9C 4V3

Numéro de téléphone pour l'information : (416) 622-9881

Téléphone d'urgence de 24 heures : Canutec : (613) 996-6666 -

Désigné pour être utilisé seulement dans les cas d'urgences chimiques impliquant déversement, fuite, exposition au feu ou accident impliquant des produits chimiques.

2 – Reconnaissance des dangers

SIMDUT 2015/classification du SGH :

Aérosol inflammable - Catégorie 2

Gaz sous pression - Gaz comprimé

Irritant oculaire - Catégorie 2A

Remarque : Ce produit est un produit de consommation et est étiqueté conformément au Règlement sur les produits chimiques et contenants destinés aux consommateurs (RPCCC), lequel a priorité sur l'étiquetage du SIMDUT 2015. L'étiquette du contenant véritable n'inclura pas les éléments de l'étiquette ci-dessous. L'étiquette ci-dessous s'applique aux produits industriels/professionnels.

Éléments de l'étiquette :



AVERTISSEMENT !

Aérosol inflammable.

Contient un gaz sous pression ; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Énoncés de prévention :

Tenir loin de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et d'autres sources d'allumage.

Ne pas fumer.

Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

ne pas perforer ni brûler, même après usage.

Se laver soigneusement après manipulation.

Porter une protection pour les yeux.

Énoncés de réponse

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste : Consultez un médecin.

Énoncés relatifs à l'entreposage

Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F. Stocker dans un endroit bien ventilé.

3 - Composition / information sur les composants

Ingrédient	No CAS	Pourcentage massique	SIMDUT 2015/Classification du SGH
Ingrédients non dangereux	Mélange	Équilibre	Sans danger
2-(2-butoxyéthoxy)éthanol (éther glycolique DB)	112-34-5	5-10%	Irritant oculaire - Catégorie 2
Alcool isopropylique (propan-2-ol)	67-63-0	1-5%	Liquide inflammable - Catégorie 2 Irritant oculaire - Catégorie 2 Toxicité pour certains organes cibles, exposition unique - Catégorie 3 (effets sur le système nerveux central)
Propulseur au gaz de pétrole liquéfié (propane, n-butane) ou isobutane.	68476-86-8 75-28-5	1-5%	Gaz inflammable - Catégorie 1 Gaz sous pression - Gaz comprimé
Surfactants	Exclusif	<2%	Lésion oculaire - Catégorie 1 Toxicité aiguë pour la vie aquatique - Catégorie 2

4 – Premiers soins

Ingestion (avaler) : Ne PAS faire vomir. Appeler un médecin, un centre antipoison ou la ligne d'assistance téléphonique de WD-40 concernant la sécurité au 1-888-324-7596. Rincer la bouche avec de l'eau et donner un verre d'eau de 8 onces (237 ml) à boire si le patient est conscient et réceptif. Ne jamais donner quelque chose par la bouche à une personne inconsciente.

Contact avec les yeux : Rincez immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes tout en soulevant les paupières supérieure et inférieure à l'occasion. Si l'irritation se poursuit, consultez immédiatement un médecin.

Contact avec la peau : Lavez avec de l'eau et du savon. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Si une irritation persiste ou si des symptômes d'exposition se développent, consultez un médecin.

Inhalation (respirer) : Emmener à l'air frais. Obtenir de l'aide médicale si l'irritation ou les symptômes persistent.

Signes et symptômes d'une exposition : Peut causer une irritation des yeux. L'inhalation excessive peut causer des maux de tête, de la somnolence et des nausées. Peut causer une irritation des voies respiratoires. L'ingestion peut causer une irritation gastro-intestinale.

Indication de la nécessité d'une aide médicale/un traitement spécial immédiat : L'obtention d'une aide médicale immédiate n'est généralement pas requise.

5 – Mesures à prendre en cas d'incendie

Agent extincteur approprié (ou inapproprié) : Utilisez de l'eau pulvérisée, un agent chimique en poudre, du dioxyde de carbone ou de la mousse.

Dangers spécifiques liés au produit chimique : Contenu sous pression. Tenir à l'écart des sources d'allumage et des flammes nues. L'exposition des conteneurs à la chaleur et aux flammes extrêmes peuvent faire en sorte à ce qu'ils éclatent souvent d'une force violente. Le concentré est un liquide inflammable. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et elles peuvent se déplacer vers des sources d'allumage éloignées et créer un retour de flamme. Un mélange de vapeur et d'air peut créer un risque d'explosion dans les espaces confinés.

Équipement personnel spécial et précautions pour les pompiers : Les pompiers devraient toujours porter des appareils respiratoires autonomes à adduction d'air et des vêtements complets de protection. Refroidissez les contenants exposés au feu avec de l'eau. Utiliser un blindage afin de se protéger contre l'éclatement des conteneurs.

6 – Mesures à prendre en cas de déversements accidentels

Précautions personnelles, équipements de protection et procédures d'urgence : Retirer le personnel de la zone générale. Portez des vêtements protecteurs appropriés (voir la section 8). Éliminez toutes les sources d'inflammation et ventilez l'endroit.

Méthodes et matériels de confinement et de nettoyage : Les cannettes qui s'écoulent devraient être mises dans un sac en plastique ou dans un seau ouvert jusqu'à ce que la pression se soit dissipée. Contenir et recueillir le liquide avec un absorbant inerte et le placer dans un conteneur jusqu'à son élimination. Nettoyer minutieusement l'endroit affecté. Signaler les déversements aux autorités comme il est requis.

7 – Manutention et stockage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Éviter le contact avec les yeux. Évitez tout contact prolongé avec la peau. Éviter de respirer les vapeurs ou les aérosols. Utilisez seulement avec une ventilation adéquate. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des veilleuses, des surfaces chaudes et des flammes nues. Débrancher les outils électriques, les moteurs et les appareils avant de vaporiser ou de mettre le contenant près de toute source d'électricité. L'électricité peut créer un trou par brûlure dans le contenant et faire en sorte que le contenu s'enflamme. Afin d'éviter des brûlures graves, ne pas laisser le contenant toucher des terminaux de batteries, des connexions électriques sur les moteurs ou les appareils ou toute autre source d'électricité. Laver à fond avec de l'eau et du savon après sa manipulation. Garder les conteneurs fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. À conserver hors de portée des enfants. Ne pas perforer, écraser ou incinérer les contenants, même lorsqu'ils sont vides. Un mauvais usage intentionnel, comme la concentration de vapeurs et l'inhalation délibérées, peut être nocif ou mortel.

Conditions d'entreposage sécuritaire : Entreposer dans un endroit frais et bien ventilé, loin des substances incompatibles et de la chaleur, des étincelles ou des flammes nues. Ne pas entreposer sous la lumière directe du soleil ou à des températures supérieures à 120°F (48,8°C). U.F.C. (NFPA 30B) — Aérosol de niveau 1.

8 – Contrôles de l'exposition / protection individuelle

Chimique	Limites d'exposition professionnelle
Ingrédients non dangereux	Pas de limite établie.
2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	10 ppm - MPT, VLE de l'ACGIH (fraction inhalable et vapeur)
Isopropanol	200 ppm - MPT 400 ppm - LECT, valeur TLV de l'ACGIH 200 ppm - MPT 400 ppm - LECT, Canada - Ontario 400 ppm - MPT 500 ppm - LECT, Canada - Québec 200 ppm - MPT 400 ppm - LECT de la Colombie-Britannique
Propane	1000 ppm - MPT, Canada - Ontario (sous forme de gaz d'hydrocarbures aliphatiques [C1-C4]) 1000 ppm - MPT, Canada - Québec 1000 ppm - MPT, Colombie-Britannique (sous forme de gaz d'hydrocarbures aliphatiques [C1-C4])
n-Butane	1000 ppm - LECT, valeur TLV de l'ACGIH 800 ppm - MPT, Canada - Québec 800 ppm - MPT du Canada - Ontario (sous forme de gaz d'hydrocarbures aliphatiques [C1-C4]) 600 ppm - MPT 750 ppm - LECT de la Colombie-Britannique
Isobutane	1000 ppm - LECT, VLE de l'ACGIH (sous forme de butane, tous isomères) 800 ppm - MPT du Canada - Ontario (sous forme de gaz d'hydrocarbures aliphatiques [C1-C4])
Surfactants	Pas de limite établie.

Les contrôles suivants sont recommandés pour un usage normal de ce produit par les consommateurs :

Contrôles d'ingénierie appropriés : Utilisez dans un endroit bien ventilé.

Protection personnelle :

Protection pour les yeux : Évitez tout contact avec les yeux. Toujours vaporiser loin du visage.

Protection de la peau : Évitez le contact prolongé avec la peau. Il est recommandé de porter des gants résistants aux produits chimiques lors d'une manutention dans laquelle un contact avec la peau est probable.

Protection respiratoire : Aucune protection respiratoire n'est requise lors d'un usage normal avec une ventilation adéquate.

Pour un traitement en vrac ou une utilisation en milieu de travail, les contrôles suivants sont recommandés
Contrôles d'ingénierie appropriés : Utiliser une ventilation adéquate générale et à aspiration localisée pour maintenir les niveaux d'exposition en dessous des limites d'exposition professionnelle.

Protection personnelle :

Protection pour les yeux : Des lunettes de protection sont recommandées si un contact oculaire est probable.

Protection de la peau : Porter des gants résistants aux produits chimiques.

Protection respiratoire : Aucune protection respiratoire n'est requise si la ventilation est adéquate. Si les limites d'exposition professionnelle sont dépassées, porter un respirateur approuvé par NIOSH. Le choix d'un respirateur et son utilisation doivent se baser sur le type, la forme et la concentration de contaminants. Suivre les règles applicables et les bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

Pratiques de travail/d'hygiène : Laver avec du savon et de l'eau après la manipulation.

9 – Propriétés physiques et chimiques

Apparence :	Liquide clair incolore	Limites d'inflammabilité : (portion du solvant)	LEI : 1.8% LSE : 9,5 % (propulseur)
Odeur :	Odeur d'agrumes	Tension de vapeur :	Non déterminé.
Seuil olfactif :	Non fixé	Densité de vapeur :	Non déterminé.
pH :	10.5-11.5	Densité relative :	1,0 kg/L (concentré) 0,955 kg/L (avec propulseur)
Point de fusion/congélation :	Non fixé	Solubilités :	Soluble dans l'eau
Domaine/point d'ébullition :	212 °F (100 °C) (concentré)	Coefficient de partage ; n-octanol-eau :	Non fixé
Point d'éclair :	<0 °F (-17,8 °C) (agent propulseur) 59 °F (15 °C) (concentré avec propulseur, ASTM D3828/US 16CFR 1500.45) >212 °F (100 °C) (concentré seulement)	Température d'autoignition :	Non fixé
Taux d'évaporation :	Non fixé	Température de décomposition :	Non fixé
Inflammabilité (solide, gaz) :	Aérosol inflammable	Viscosité :	Non déterminé.
COV :	6,5 % (33,4 g/L)	Point d'écoulement :	Non fixé

10 – Stabilité et réactivité

Réactivité : Non réactif dans des conditions normales

Stabilité chimique : Stable

Possibilité de réactions dangereuses : Aucune possibilité connue de réactions dangereuses.

Conditions à éviter : Éviter la chaleur extrême, les sources d'allumage et les dommages physiques au contenant aérosol.

Substances incompatibles : Agents oxydants forts.

Produits de décomposition dangereux : La décomposition thermique peut produire du monoxyde de carbone et du dioxyde de carbone.

11 – Données toxicologiques

Symptômes d'une surexposition :

Inhalation : L'inhalation excessive peut causer des maux de tête, de la somnolence et des nausées. Peut causer une irritation des voies respiratoires. L'abus intentionnel peut être dangereux ou mortel.

Contact avec la peau : Un contact prolongé peut causer une délipidation, une dermatite et un assèchement de la peau.

Contact avec les yeux : Peut causer une irritation des yeux accompagnée de rougeurs, de larmoiements et d'une vision trouble.

Ingestion : L'ingestion peut causer une irritation gastro-intestinale. Ne devrait pas être une matière toxique à effets aigus.

Effets chroniques : Le 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol a causé des effets sur le foie et les reins dans le cadre d'études sur des animaux de laboratoire.

Statut cancérogène : Aucun des composants ne figure sur les listes de cancérogènes ou de cancérogènes présumés du CIRC, du NTP, de l'ACGIH ou de l'OSHA.

Toxicité pour la reproduction : Aucun des composants n'est considéré comme un danger pour la reproduction.

Mesures numériques de la toxicité :

Estimations sur la toxicité aiguë : Voie orale - >5000 mg/kg ; Voie dermique - >2 000 mg/kg.

Surfactant : DL50 orale du rat - 412-2 394 mg/kg ; DL50 lapin dermique - 1 127-2 395 mg/kg ; CL50 inhalation rat - 1,06 mg/L/4 h

Isopropanol : CL50 inhalation rat - 16 000 ppm/8 h ; DL50 orale du rat - 5 045 mg/kg ; DL50 lapin dermique - 12 800 mg/kg

2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol : DL50 orale du rat - 5 660 mg/kg ; DL50 lapin dermique - 4 000 mg/kg

Gaz de pétrole liquéfié : Données toxicologiques non disponibles.

Isobutane : CL50 inhalation rat - 570 000 ppm/15 min.

12 – Données écologiques

Écotoxicité :

Surfactant : 96 h, CL50 tête-de-boule - 3,2-3,6 mg/L (test statique) ; 48 h CE50 daphnia magna - 7,3 mg/L (test statique, immobilisation)

Isopropanol : 96 h, CL50 tête-de-boule - 9 490 mg/L ; 48 h CE50 daphnia magna - 13 299 mg/L.

2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol : 96 h, CL50 crapet arlequin - 1 300 mg/L (statique) ; 48 h CE50 daphnia magna - >100 mg/L

Persistance et dégradabilité : Les solvants et les surfactants sont facilement biodégradables.

Potentiel de bioaccumulation : Sur la base d'une évaluation des ingrédients, une bioaccumulation n'est pas prévue.

Mobilité dans le sol : Pas de données disponibles.

Autres effets indésirables : Aucun autre effet indésirable n'est connu.

13 - Données sur l'élimination du produit

Les contenants aérosols ne devraient pas être percés, compactés dans des compacteurs pour ordures ménagères ou incinérés. Les contenants vides peuvent être éliminés par des options de gestion des déchets normales. Éliminez tous les produits de déchets, absorbants et autres matériaux conformément à tous les règlements nationaux, d'État et locaux applicables.

14 – Information sur le transport

Description relative à l'expédition terrestre selon DOT : UN1950, aérosols, 2.1 quant. limitée

(Note : Les documents d'expédition ne sont pas nécessaires pour des quantités limitées sauf si elles sont transportées par voie aérienne ou par bateau – chaque emballage doit comporter la marque Quantité limitée)

Description appropriée pour le Transport Maritime (IMDG) : UN1950, Aérosols, 2.1, QTÉ LTÉE

Description d'expédition selon l'ICAO : UN1950, Aérosols, inflammable, 2.1

REMARQUE : WD-40 Company ne réalise pas de tests sur les contenants aérosol pour s'assurer qu'ils respectent les normes de pression et les autres normes pour le transport aérien. Nous ne recommandons pas de transporter nos produits aérosols par voie aérienne.

15 – Informations sur la réglementation

Inventaire national des rejets de polluants (INRP) : Ce produit contient les produits chimiques suivants qui sont répertoriés sur la liste des substances de l'INRP :

2-(2-butoxyéthoxy)éthanol (112-34-5) 5-10 %

Propan-2-ol (67-63-0) 1-5 %

Agent propulseur de gaz de pétrole liquéfié (propane, n-butane) ou isobutane 1-5 %,

Loi canadienne sur la protection de l'environnement : Tous les ingrédients figurent sur la Liste intérieure des substances canadienne ou sont exemptés de notification.

16 – Autres informations

Évaluation des dangers HMIS :

Santé – 2 (risque modéré)

Danger d'incendie – 2 (risque modéré)

Danger physique – 0 (faible danger)

Date de révision : 21 septembre 2016

Remplace la version datée du : 2 octobre 2013

Préparé par : Industrial Health & Safety Consultants, Inc Shelton, CT, É.-U.

Révision par : I Kowalski

Service des affaires réglementaires

1005200/No.0086302